

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00330

Numéro SIREN : 799 221 957

Nom ou dénomination : K1 Group SAS

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2022 sous le numéro de dépôt B2022/017211

# COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

## SAS K 1 GROUP SAS

19 rue Jacqueline Auriol  
69008 Lyon

Tél.

Fax.

APE : 6420Z-

Siret : 79922195700035

## CABINET GARTILI

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes

92400 COURBEVOIE

Tél. 01 46 67 78 48

Fax. 01 47 88 62 18

Courriel. [infos@cabinet-gartili.fr](mailto:infos@cabinet-gartili.fr)

Web.

## Sommaire

<b>1. Etats de synthèse des comptes</b>	<b>1</b>
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Bilan détaillé	4
Compte de résultat	8
Compte de résultat (suite)	9
Compte de résultat détaillé	10
Annexe	12
<i>Règles et méthodes comptables</i>	13
<i>Notes sur le bilan</i>	15
<i>Autres informations</i>	20
<i>Composition du capital</i>	21
<i>Tableau des cinq derniers exercices</i>	22

# COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etats de synthèse des comptes

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	10 000 000		10 000 000	10 000 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>10 000 000</b>		<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés				113 282
Autres créances	45 949 662		45 949 662	283 594
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 087 089		1 087 089	1 434 689
Charges constatées d'avance (3)				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>47 036 751</b>		<b>47 036 751</b>	<b>1 831 565</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>57 036 751</b>		<b>57 036 751</b>	<b>11 831 565</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 355 884	5 443 237
Report à nouveau	-94 050 000	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>148 327 204</b>	<b>-87 353</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>55 644 087</b>	<b>5 366 884</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		5 950 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 060	494 614
Dettes fiscales et sociales	1 363 604	20 067
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 392 664</b>	<b>6 464 682</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>57 036 751</b>	<b>11 831 565</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 392 664	6 464 682
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				94 402
<b>Chiffre d'affaires net</b>				<b>94 402</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			1	11
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>1</b>	<b>94 413</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			-115 197	96 248
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>-115 197</b>	<b>96 249</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>115 198</b>	<b>-1 835</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>				
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)			149 654 346	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>			<b>149 654 346</b>	
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			78 736	89 250
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>			<b>78 736</b>	<b>89 250</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>149 575 610</b>	<b>-89 250</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>149 690 808</b>	<b>-91 085</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	1 363 604	-3 732
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>149 654 347</b>	<b>94 413</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 327 143</b>	<b>181 767</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>148 327 204</b>	<b>-87 353</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



# COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS K 1 GROUP SAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 57 036 751 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 148 327 204 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/03/2022 par le représentant légal.

### Règles générales et méthode comptables

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

### Les immobilisations financières

---

Les participations et autres titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur inscrite au bilan. La méthode FIFO est utilisée pour déterminer la plus ou moins-value de cession.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Règles et méthodes comptables

### Conséquences de l'événement Covid-19

---

#### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	10 000 000			10 000 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>10 000 000</b>			<b>10 000 000</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>10 000 000</b>			<b>10 000 000</b>



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 45 949 662 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	45 949 662	45 949 662	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>45 949 662</b>	<b>45 949 662</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Capitaux propres

#### Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 05/05/2021.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	-87 353
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>-87 353</b>
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-87 353
<b>Total des affectations</b>	<b>-87 353</b>

## Notes sur le bilan

### Tableau de variation des capitaux propres

Le montant des acomptes sur dividendes versés au 31/12/2021, inclus sur la ligne de report à nouveau, se monte à 94 050 000 euro.

	Solde au 01/01/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2021
Capital	10 000				10 000
Réserve légale	1 000				1 000
Réserves générales	5 443 237			4 087 353	1 355 884
Report à Nouveau		-87 353	-87 353	93 962 647	-94 050 000
Résultat de l'exercice	-87 353	87 353	148 327 204	-87 353	148 327 204
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>5 366 884</b>		<b>148 239 850</b>	<b>97 962 647</b>	<b>55 644 087</b>

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 392 664 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 060	29 060		
Dettes fiscales et sociales	1 363 604	1 363 604		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>1 392 664</b>	<b>1 392 664</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	29 060
<b>Total</b>	<b>29 060</b>



## Autres informations

---

Le 30 juin 2021, le Président Monsieur Alain De Krassny a annoncé son intention de céder les titres de K1 Group SAS au fonds d'investissement Américain Apollo. Le protocole de cession a été finalisé le 17 décembre 2021 par la signature du contrat de cession (closing).

La société K1 Group SAS a désormais un nouvel actionnaire, la société Lune Bidco, société française détenue par la société Luxembourgeoise Lune Holdings. Cette société est contrôlée par le fonds d'investissement Apollo.

## Composition du capital

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 000	1,00

**K1 Group SAS**  
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros  
Siège social : 19 rue Jacqueline Auriol, Immeuble le Quadrille 69008 LYON  
799 221 957 RCS LYON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE  
DU 4 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le quatre mai  
A 8 heures,

La société **Lune BidCo**, société par actions simplifiée au capital de 2 252 623 euros, ayant son siège social 19 rue Jacqueline Auriol, Immeuble le Quadrille 69008 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 901 446 104 RCS LYON, Représentée par son Président, **Monsieur Frédéric CHALMIN**,

Associée unique et Présidente de la société **K1 Group SAS**,

Étant précisé que les cabinets DELOITTE & ASSOCIES et ERNST & YOUNG AUDIT, Co-Commissaires aux comptes titulaires de la Société ont été régulièrement informés des décisions devant être prises,

**I - A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de Présidente de la Société, la société Lune BidCo, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition des Commissaires aux Comptes, dans les délais légaux.

La société Lune BidCo, associée unique, a pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.

**II - A pris les décisions suivantes :**

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion de la Présidente et après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

## DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 148 327 203,88 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	148 327 203,88 euros
A l'apurement total du compte « Acomptes sur les dividendes »	-94 050 000,00 euros
	-----
Soit un bénéfice distribuable de	54 277 203,88 euros

En totalité au compte "Autres réserves".

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 : **Néant**

Exercice clos le 31 décembre 2019 : **Néant**

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 4 000 000 euros, soit 400 euros par titre

- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 4 000 000 euros

## TROISIEME DÉCISION

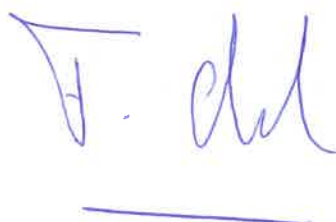
L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

## QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique et Présidente a dressé et signé le présent procès-verbal.

**P/ Lune BidCo**  
**Monsieur Frédéric CHALMIN**



**K1 Group S.A.S.**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**DELOITTE & ASSOCIES**

Immeuble Higashi  
106, cours Charlemagne  
69002 Lyon  
S.A.S. au capital de € 2 188 160  
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG Audit**

Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon cedex 03  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**K1 Group S.A.S.**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Associé Unique de la société K1 Group S.A.S.,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société K1 Group S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion****■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 4 mai 2022

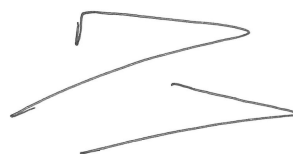
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Patrice Choquet

ERNST & YOUNG Audit



Benjamin Malherbe